



AFFICHÉ
LE 20.10.2023.

2023/
Parafe
ARRETE N°101/2023

OBJET : PAS D'UTILISATION DU TERRAIN D'HONNEUR DU STADE DES 3 SAPINS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 26.15 du Code Pénal ;

Considérant que les conditions techniques rendent le terrain impraticable ;

ARRETE

Article unique : Les conditions techniques ne permettent pas l'utilisation du terrain d'honneur du Stade des 3 Sapins le :

LE DIMANCHE 22 OCTOBRE 2023

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 20 octobre 2023

Le Maire,
Jean François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2023

Application agréée E.legalite.com

99_AR-077-217703503-20231020-ARRETE_101_